

SENAT DE BELGIQUE

SESSION ORDINAIRE 1996-1997

Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES AUDITIONS

Vendredi 16 mai 1997

SOMMAIRE

AUDITION DE M. PIERRE GALAND (CNCI)

(Orateurs : MM. Galand, Mahoux, Mme Willame-Boonen, M. Destexhe, Mme Dua, MM. Hostekint, Jonkheer, Hotyat, Goris, Caluwé, Anciaux, Ceder et Verhofstadt.

Le *Compte rendu analytique* des auditions qui se déroulent à huis clos
est distribué uniquement aux membres de la commission

PRESIDENCE DE M. SWAELEN, PRESIDENT

La réunion est ouverte à 10 h 10 m.

AUDITION DE M. PIERRE GALAND (CNCD)

M. le Président. — Nous allons entendre M. Pierre Galand, président du CNCD, qui a effectué une mission au Rwanda concernant principalement le problèmes des armes.

(M. Pierre Galand prête serment.)

Nous désirerions que vous exposiez les résultats de votre enquête. L'ensemble des membres dispose de votre rapport. Je voudrais que vous insistiez plus particulièrement sur les deux aspects suivants, à savoir la circulation des armes et le volet de leur financement.

M. Galand. — C'est à la demande du gouvernement rwandais actuel que je me suis rendu là-bas pour tenter de trouver un moyen de rééchelonner le remboursement de la dette qui atteint 90 % du produit intérieur brut.

Avec l'aide d'un expert financier, le professeur Chossudovsky, nous nous sommes donc attaqués à l'étude de ce problème et avons remarqué que la composition de la dette avait évolué différemment avant 1990 et durant la période 1990-1994.

Avant 1990, la structure de la dette est classiquement fondée sur des prêts à projets. Par contre, durant la deuxième période, les prêts étaient destinés à faciliter les ajustements de la balance des paiements permettant ainsi des décaissements rapides pour effectuer des achats à l'étranger. C'est-là qu'on constate une dérive dans les dépenses au Rwanda.

L'armée rwandaise se composait de 5 000 hommes au début de 1990. Un an plus tard, elle comprenait 40 000 hommes et 55 000 en 1994. Elle sera en outre renforcée dès 1992 par des Interahamwes, milices civiles comprenant environ 17 000 hommes en 1994, qu'il fallut également financer.

Pour ce faire, les dirigeants ont bénéficié de l'appui, inconscient, de bailleurs de fonds internationaux dont la Banque internationale et la BAD. Quant à la Belgique, le ministre Derycke a expliqué qu'elle avait fait deux décaissements en crédit de 500 et 600 millions, qui avaient transité par la Banque mondiale.

Celle-ci précise toujours dans une liste les biens qui ne peuvent être achetés avec les fonds prêtés. Dans le cas du Rwanda, elle a clairement stipulé qu'il ne pouvait être question de couvrir des dépenses d'armement.

Or, dès 1990, le budget de la défense nationale va croître très rapidement de 3 à 8 milliards de francs rwandais à tel point qu'en 1992, les créanciers internationaux feront pression sur le Rwanda. Le directeur de cabinet du ministre du plan attirera l'attention de son gouvernement sur les risques de dépassement de la limite de 8 milliards de francs pour le budget de la défense. Afin d'éviter que la Banque internationale ne mette un terme à l'avance de fonds, le Rwanda inscrit alors un budget maximum de 8 milliards, qui fut dépassé pour atteindre 14 milliards en fin d'année.

Les créanciers internationaux exigèrent alors que le Rwanda procède à des corrections d'ajustements de son budget, ce qu'il fit effectivement mais uniquement sur les budgets sociaux. A la même époque, le responsable africain de la Banque internationale continuait à avoir des discours rassurants quand aux efforts réalisés par le Rwanda.

C'est ainsi que la Communauté internationale couvrira 90 % du déficit structurel de la balance des paiements. En 1993, 71 % du budget étaient engagés dans les dépenses d'armement.

Les bailleurs de fonds ont affirmé qu'en raison de la fongibilité des fonds, ils ne savaient pas ce que le Rwanda faisait effectivement des sommes prêtées. Ils se contentaient de surveiller la conformité des factures alors qu'ils auraient pourtant dû mettre sur pied un comité de suivi des ajustements structurels. Un audit indépendant était chargé d'étudier la validité des pièces fournies.

Ces études ont été faites et dénonçaient déjà à l'époque des manœuvres du Rwanda qui présentait systématiquement la même facture à plusieurs bailleurs de fonds ou affirmait que ces fonds seraient utilisés à des biens étrangers à l'armée. On assiste à de nombreux détournements dans la présentation des chiffres du budget.

Il était ainsi courant de budgétiser des camions militaires sur le secteur du transport civil.

M. Mahoux (PS). — Peut-on prendre connaissance de ces études ?

M. Galand. — L'étude que j'ai faite à la demande du gouvernement rwandais est bien entendu disponible et tous les documents recensés se trouvent à la Banque nationale rwandaise et ont été signalés au tribunal international pénal d'Arusha. Il faut donc s'adresser à ces instances.

Notre étude porte ensuite sur les documents de décaissements destinés à couvrir les dépenses d'armement durant la guerre. Il ressort de ceux-ci que les fonds qui y ont été affectés sont passés de 83 à 133 millions de dollars pour l'achat d'armes pendant la période de guerre.

En principe, toute dépense devait être enregistrée à la Banque nationale rwandaise mais dès 1993, le ministre de la défense nationale n'aura plus de compte à rendre en vertu d'une autorisation du président Habyarimana.

Les armes ont été achetées en France, en Belgique, en Afrique du Sud et en Chine. Le montant déclaré est de 83 millions de dollars mais en enquêtant dans les différents ministères, nous nous sommes rendus compte qu'il était bien supérieur.

Les documents montrent encore que les véhicules affectés à l'éducation à la santé ont été détournés en 1993 et en 1994 à l'usage des milices. Les miliciens venaient aussi chercher le samedi les bons d'essence au ministère de la santé.

L'interview de douaniers chargés du contrôle des documents de la Banque Nationale a confirmé l'existence d'un trafic de marchandises qui arrivaient par avion civil sur la partie militaire de l'aéroport de Kigali, au bénéfice de la famille du président. La mise en vente de ces marchandises fournissait le fonds de roulement pour les milices.

Nous avons trouvé aussi la trace des commandes militaires dès le 24 octobre 1990. L'Égypte a fourni pour 10 millions de dollars d'armes et l'Afrique du Sud pour 56 millions de dollars. Cela résulte de l'étude des comptes et de l'identité des destinataires, à savoir la société Nimrod International, marchand d'armes connu. Une partie des paiements a été opérée à partir d'un compte du gouvernement rwandais ouvert en Belgique à la Belgo-lisaise. Cette banque a-t-elle respecté les règlements belges sur le paiement et le transit des armes ? La même question peut se poser pour la BNP et pour la Volksbank de Pretoria. De Belgique entre octobre 1990 et août 1991, des paiements ont été effectués pour 96 millions de francs belges. De France, pour la même période, de 47 millions de francs français. Ces paiements correspondent en général à l'achat d'armes chinoises ou d'Afrique du Sud telles que des mortiers, des mitrailleuses, des roquettes, des obus, etc.

Un protocole avait d'ailleurs été signé entre le Rwanda et la Chine pour l'achat d'armes en décembre 1989.

Septante pour cent des paiements internationaux du Rwanda correspondent à des achats d'armes. Il ne peut donc être exclu que la Belgique ait ouvert des crédits qui ont servi ensuite à l'achat d'armes.

M. le Président. — Vous dites la Belgique mais ne devriez-vous pas dire plutôt les banques belges ?

M. Galand. — Oui, mais nous y reviendrons plus tard. La question reste posée de savoir si ces transferts d'argent ont alimenté les milices en armes. Nous savons qu'un comptable belge de la Défense nationale réclame toujours 12 millions de francs belges au gouvernement actuel du

Rwanda comme contre-partie d'une opération de troc entre la Belgique, un fournisseur de chaussures et le Rwanda. Les chaussures en question ont servi aux miliciens Interahamwe.

M. le Président. — Quelle est la date de tous ces documents ?

M. Galand. — Je peux vous fournir les documents.

Il y a eu des achats massifs, en 1992 et surtout en 1993, d'armes blanches : machettes, haches, bêches et tournevis. Le niveau de ces achats dépasse largement celui des années antérieures, ce qui permet d'établir un lien avec la préparation du génocide. En étudiant les commandes de machettes, on trouve que de nombreux civils non spécialisés dans l'achat de matériel agricole, ont servi d'intermédiaires dans ces achats.

Selon le CLADO, de nombreuses factures ont été établies au nom de Félicien Kabuga, proche d'Habyarimana. Des religieuses qui sont allées fin 1993 à Butare chercher un lot de machettes à l'aéroport, se sont entendu dire par leur chauffeur que ces machettes n'étaient pas destinées à l'agriculture. Ces machettes ont ensuite disparu, ont été cachées au Burundi et ont servi pendant le génocide. Nous avons un témoignage enregistré destiné au tribunal international d'Arusha.

Entre le mois d'août 1996 et le mois de février 1997, nous avons constaté que de nombreux documents avaient disparu au Rwanda. C'est inquiétant. Il y a aussi des tentatives de chantage et de pression contre les témoins qui hésitent à persister dans leurs déclarations. C'est précisément le cas des religieuses de Butare.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Selon vous donc, entre 1996 et 1997, des témoignages disparaissent.

M. Galand. — Au Rwanda, on peut actuellement observer dans les rues la pratique de cercles de prières importée des États-Unis. Les Rwandais prient ensemble; après six semaines de prières intensives, il est acquis que tous les membres du cercle se pardonnent leurs actions passées. Cela aboutit à une ambiance où l'on retire ensuite les témoignages. Des femmes qui avaient été torturées et violées ont ainsi retiré leurs déclarations après leur participation à ces cercles de prière.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Les témoignages sont-ils retirés à cause des pressions exercées ou simplement sous l'influence d'une ambiance ?

M. Galand. — Pour les 9 femmes dont je viens de parler, il s'agit de l'influence des cercles de prière, mais pour les religieuses c'est clairement une pression qui a été exercée.

Entre 1992 et 1994, 580 tonnes d'outils ont été acquis par des commerçants non spécialisés en agriculture pour environ 725 000 dollars. On a recueilli dans les champs des génocidaires pour plus de 4 tonnes d'armes blanches. Une machette pèse à peu près un kilo.

La Belgique devait s'assurer que la Banque mondiale assurait bien son contrôle. Mais nos experts financiers, notamment ceux de la coopération, n'ont pas été vigilants. La Suisse est dans le même cas. Quant à l'Union européenne, elle affirme qu'elle n'octroie aucun prêt mais elle effectue beaucoup de dons alimentaires. Ceux-ci peuvent être vendus et engendrent des fonds de contre-partie qui sont utilisés pour l'entretien des milices et l'achat d'armes.

Après la mort d'Habyarimana, le gouvernement rwandais est parti en exil à Goma où il a ouvert une Banque nationale du Rwanda. Dès lors, toute une série de paiements ont été effectués sur son ordre par des banques internationales, en dépit de la décision du Conseil de sécurité qui avait décrété que ce gouvernement, génocidaire, n'était plus légitime. Je dispose d'une liste de paiements qui ont été effectués entre avril et septembre 1994, notamment par la Belgolaise et la BBL de Bruxelles, la BNP de Paris et la Deutsche Bank. Les ordres de paiement provenaient des ambassades de l'ancien régime. Des avions chargés d'armes sont donc arrivés à Goma jusqu'en février 1996.

M. le Président. — Comment êtes-vous entré en possession de ce document ?

M. Galand. — Je fais partie d'un comité d'économistes qui collectent des informations en fouillant les archives de la Banque nationale du Rwanda afin de les transmettre au Tribunal international d'Arusha.

M. le Président. — Où avez-vous retrouvé les ordres de paiement ?

M. Galand. — Toutes ces transactions ont été effectuées automatiquement. La Banque nationale du Rwanda disposait de comptes partout dans le monde. C'est sur ceux-ci que les versements ont été effectués.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Est-ce normal ?

M. Galand. — Oui, cela permet d'effectuer des contrôles. Je remarque qu'à partir de mai 1994, la BBL a cessé ses paiements. Pourquoi les autres banques ne l'ont-elles pas fait également ?

M. le Président. — Avez-vous retrouvé des traces de fournitures directes d'armes aux milices ?

M. Galand. — Toutes les fournitures étaient indirectes. Le gouvernement était entouré d'hommes d'affaires qui lui servaient d'intermédiaires lors de ces transactions.

M. le Président. — Mais l'argent était officiel ?

M. Galand. — Le gouvernement devait convertir des francs rwandais en dollars. Pour cela, il devait passer par la Banque nationale qui pouvait refuser l'opération mais l'a toujours acceptée.

M. le Président. — J'aimerais que vous fournissiez à notre commission vos documents. Avez-vous également enquêté sur le circuit de fournitures du FPR ?

M. Galand. — Non, le FPR venait d'Ouganda et nous n'avons pas de contrôle sur lui.

De plus, je n'ai pas fait une étude sur l'armement, j'ai fait une étude sur le financement international. J'ai alors constaté que les fonds analysés avaient servi à acheter des armes et notamment les armes blanches qui ont servi au génocide.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Au point 26 de votre rapport, vous parlez de fournisseurs d'armes importants, dont la Belgique. Y a-t-il des preuves réelles que notre pays aurait fourni des armes au Rwanda au moment où il y avait un embargo ?

Dans une interview à *Télé Moustique*, vous établissez un lien entre les accords d'Arusha et les modalités internationales de paiement. Suggérez-vous que le régime rwandais a signé les accords pour pouvoir bénéficier de conditions de paiement plus souples et continuer ainsi à s'armer ?

M. Galand. — Je vous répète que je n'ai pas étudié le commerce des armes. J'ai constaté que la Belgique avait payé 96 millions en plusieurs paiements et il n'est pas possible que ces derniers soient exclus des circuits du commerce d'armes.

Mme Dua (Agalev). — La mention « fournisseurs d'armes » n'est pas juste puisque les pays n'ont pas fabriqué les armes.

M. Galand. — On a retrouvé ces 96 millions dans les comptes nationaux. Peut-être n'ont-ils pas servi à acheter des armes mais ils étaient destinés à l'armée. Je crois que les banquiers eux-mêmes sont responsables. S'ils effectuent des paiements dans le cadre d'un commerce d'armes, ils doivent le signaler au Comité de contrôle. Je crois que personne n'a agi sciemment mais par négligence. D'ailleurs, aujourd'hui, toutes ces institutions demandent qu'on les rembourse. Et ce sont les victimes qui devraient rembourser les armes avec lesquelles on les a massacrées.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — J'ai posé la même question au ministre Derycke. Il a démenti que cela soit arrivé.

Pouvez-vous répondre à ma deuxième question sur l'interview à *Télé-Moustique* ?

M. Galand. — La banque n'est pas dupe et se rend compte que le budget de la défense est en augmentation constante entre 1990 et 1992. Le comité de suivi des ajustements structurels annonce qu'il payera plus. Cela ne durera que quatre mois. En effet, dès que le Rwanda manifeste son intention d'aller à Arusha, la Banque mondiale reprend ses paiements.

Dans ce genre de situation, il est admis que le pays concerné puisse introduire des factures antérieures à la reprise pour un montant de 10 %. En ce qui concerne le Rwanda, ce montant a été porté à 25 %, ce qui est exceptionnel et qui correspond exactement au pont nécessaire pour couvrir la période durant laquelle aucun paiement n'a eu lieu.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Il ressort de votre rapport que les livraisons d'armes au Rwanda ont augmenté à partir d'octobre 1990. Vous citez un certain nombre de pays qui ont livré des armes. Par ailleurs, nous constatons que le génocide a été exécuté avec des moyens primitifs. Au point 43 de votre rapport, vous écrivez que plusieurs agents économiques, dont la RTL, ont importé des machettes le 19 octobre 1992. Les émissions de la RTL n'ont débuté qu'en mars-avril 1993. Est-il possible que la RTL ait été une couverture pour des achats d'armes ?

Au point 47 de votre rapport, vous écrivez que le compte spécial à la BBL a été disponible jusqu'après le génocide d'avril 1994. Vous dites qu'une des mesures qu'on aurait dû prendre était de bloquer ce compte.

M. Galand. — Mon étude a porté sur les fonds publics. Le compte RTL, ouvert à la BBL, est un compte privé. Le compte dont je parle est donc un compte d'Etat ouvert auprès de la Banque nationale du Rwanda pour les ajustements structurels. Le compte RTL n'apparaît pas dans la comptabilité de l'Etat, même si ce compte a servi à financer, occultement le génocide.

Il ressort de mon étude, et cela est confirmé par Arusha, qu'une série d'opérateurs privés, donc Félicien Kabuga, ont préparé le génocide et la fourniture d'armes aux milices. Je remettrai cette liste d'opérateurs au président. Les comptes appartiennent à des personnes faisant partie de l'entourage du président Habyarimana, et connues comme génocidaires.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Est-il établi que les fonds de la RTL ont également été utilisés pour des achats d'armes ?

M. Galand. — Je ne peux pas affirmer cela. Je parle d'un compte public et le compte RTL est un compte privé. Je ne puis prouver que ce compte ait servi à acheter des armes même si je le présume.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Je reviens une nouvelle fois sur le point 43 de votre rapport selon lequel il est clair que la RTL a acheté des armes primitives le 19 octobre 1992.

M. Galand. — Tout à fait. Les preuves dont je dispose sont le code, le numéro du document d'importation, l'autorisation des pouvoirs publics, etc., que j'ai trouvées à la Banque nationale du Rwanda.

Je dispose des provenances, des bills of landing, des numéros de licence, de l'année et des montants.

L'ensemble de ces opérateurs privés travaillait avec des dollars provenant d'un compte ouvert à la Banque nationale du Rwanda et représentant des crédits attribués au gouvernement à d'autres titres, en tout cas au profit du secteur civil qui « camouflait » des achats à destination militaire.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — Pouvons-nous également recevoir les annexes de votre rapport ?

M. Galand (en néerlandais). — Je les transmettrai au président de la commission.

M. Jonckheer (Ecolo). — Votre témoignage est important parce qu'il permet de donner un background économique du Rwanda et une image de l'utilisation des fonds internationaux.

Toutefois, il faudra être clair sur le type de documents que vous comptez nous transmettre. Il est important que leur authenticité ne soit pas contestable. Si vous ne pouvez pas nous les transmettre, il faudrait au moins nous dire où nous pouvons nous les procurer.

En ce qui concerne les autorités bancaires publiques, telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement, vous nous avez dit, dans votre rapport oral, qu'il y avait eu une complicité inconsciente et indirecte. Par contre, vous êtes beaucoup plus formel au point 23 de votre note, où vous mentionnez que les bailleurs de fonds internationaux ont accepté sciemment de combler le déficit budgétaire de la Défense nationale et donc de financer la guerre.

Quelle fut la réponse de la Banque mondiale et de la Banque africaine de Développement à propos des rapports de suivi ? Vos allégations ont-elles fait l'objet de discussion au sein de ces banques, la Belgique étant représentée au sein de la Banque mondiale ?

M. Galand. — Les déficits ont été comblés sciemment. En 1991, 51 % des recettes de l'Etat et 71 % des dépenses totales des biens et services ont été affectées aux dépenses militaires et ne cesseront par la suite de croître. C'est précisément ce que le comité de suivi cherchera à cacher.

C'est au président du Rwanda que vous devez demander mon étude. Je suis persuadé qu'il vous la communiquera.

M. Mahoux (PS). — Vous avez pris connaissance du rapport du comité de suivi, de la correspondance entre le président Habyarimana et la Banque mondiale, etc, pour rédiger votre rapport ?

M. Galand. — Oui. J'ai d'ailleurs constaté des incohérences.

M. Mahoux (PS). — Vous nous dites qu'on n'a pas tenu compte des remarques de la Banque mondiale.

M. Galand. — Oui.

M. Jonckheer (Ecolo). — Combien y a-t-il eu d'études du comité de suivi ?

M. Galand. — Il y en a eu cinq.

Le comité de suivi a donné des instructions pour réduire les dépenses publiques rwandaises. Or, les réductions de dépenses ont obéré les crédits qui auraient dû être affectés au secteur civil.

La Banque mondiale ne retrouve pas ces documents, mais le ministère du plan rwandais doit en disposer, ainsi que le gouvernement belge.

La banque est consciente du problème et j'ai un mandat pour mettre bon ordre. Elle me semble toutefois pas prête à reconnaître sa responsabilité dans les dérives budgétaires en cause.

Quant au ministre des finances belge, M. Maystadt, il a dit, voici deux mois, qu'il prenait très au sérieux notre étude et que si des dérives devaient être constatées, il faudrait demander l'annulation de la part de la dette concernée et l'indemnisation des victimes.

Il ne faut pas oublier que le responsable pour l'Afrique de l'Est de la Banque mondiale a toujours tenu des discours lénifiants. En 1991, il plaidait déjà pour le dégauchissement de plus de crédits en faveur du Rwanda. Après les accords d'Arusha, il a multiplié ses interventions en ce sens, estimant qu'il fallait encourager le processus de paix. Or, si la Banque mondiale avait alors mis le holà, l'ensemble des créanciers l'aurait suivie.

M. Jonckheer (Ecolo). — Avez-vous fait part au ministre des finances de la liste des opérations des banques belges, effectuées au 14 novembre 1994, opérations qui seraient en infraction par rapport à la législation belge en matière de contrôle bancaire ?

M. Galand. — Oui, je l'en ai informé ainsi que le ministre des affaires étrangères. En 1991, la Banque mondiale déclare que le Rwanda est sur la bonne voie parce qu'il dévalue sa monnaie à concurrence de 61 % !

Il ne faut pas s'étonner que des conflits sociaux aient éclaté au Rwanda après cette dévaluation, faute de réformes sociales adéquates.

M. Hotyat (PS). — Le contrôle laxiste de la Banque mondiale sur les dépenses du Rwanda était-il généralisé ?

M. Galand. — Force est de constater que dans de nombreux pays du tiers monde, plus on s'arme, plus on fait des crédits. Le marché de l'armement étant, en effet, très fructueux, on fait pression sur les créanciers internationaux pour qu'ils continuent à prêter des fonds à ces pays.

Par rapport à ceux-ci, le Rwanda apparaît comme un pays structuré parce que, en 1970, sa balance des paiements est positive. Le pays dispose alors de prêts internationaux à projets.

En 1990, la mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel conjuguée à l'obtention de crédits à décaissement rapide pour des achats à l'étranger permet le déclenchement de la guerre. La Belgique aurait dû réajuster sa politique dès 1990. En 1993, nous obtenons confirmation de l'existence de la préparation d'un génocide. Jacques Delors et le gouvernement belge en sont informés.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Combien d'argent la Belgique a-t-elle donné à la Banque mondiale pour le Rwanda ?

M. Galand. — M. Derycke vous l'a dit, il s'agit d'un don exceptionnel de 500 millions pour l'aide à la balance des paiements en 1989-1990 et de 600 millions en mars 1991.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Je lis dans le budget de la coopération au développement à la ligne consacrée au secteur de l'aide bilatérale un montant de 250 millions en 1990, de 200 millions en 1992 et rien en 1993.

M. Galand. — La question est de savoir, à la lecture des budgets, s'il s'agit de crédits d'engagement ou de crédits d'ordonnancement.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Je me ferai expliquer ce genre de choses par M. Maystadt. Finalement, quel est le montant que la Belgique, à travers la Banque mondiale, a fourni pour soutenir la balance des paiements du Rwanda ?

M. Galand. — Un milliard 100 millions de francs

M. Destexhe (PRL-FDF). — Je n'ai pas très bien compris le mécanisme qui permet de financer M. Kajuga pour l'achat d'armes. Pouvez-vous l'expliquer ?

M. Galand. — Il existe au Rwanda un contrôle des changes. Si l'on fait des achats à l'étranger, il y a passage obligé par l'office de contrôle des opérations de changes qui permet à l'Etat de mesurer ses possibilités en devises. Toutes les demandes sont enregistrées. Les devises étrangères dont disposait la Banque nationale rwandaise proviennent des crédits étrangers puisque 91 % de la balance des paiements sont couverts par le biais de fonds internationaux. En effet, à cause de la baisse du prix du café, du thé et de l'étain, le Rwanda ne trouvait plus de ressources propres en devises étrangères. Septante pour cent des dépenses en devises servent à l'achat d'armes. MM. Kabuga, Kajuga et Kabomgo par exemple sont des opérateurs privés qui ont servi d'intermédiaires pour l'achat de machettes.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Vous affirmer donc que l'argent de l'aide internationale a servi à financer des génocidaires ?

M. Galand. — Oui, j'en ai la certitude. Les bailleurs de fonds internationaux ont été au moins inattentifs. L'étude de la balance des comptes aboutit inexorablement à cette conclusion. Cela a été possible grâce à la fongibilité des fonds, tous les crédits étant versés au Trésor, ce qui permet aujourd'hui à chacun de prétendre que ce n'est pas sa partie du financement qui a servi mais celle des autres.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Avez-vous trouvé trace de M. Rwabukumba dans vos listes d'intermédiaires ?

M. Galand. — Oui.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Est-ce que l'aide bilatérale belge a servi aussi au financement du génocide ?

M. Galand. — Je n'ai pas étudié cette question là.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Vous n'avez donc pas cherché à savoir comment l'aide bilatérale fonctionne ?

M. Galand. — J'ai écrit un livre sur le sujet qui se trouve sur le bureau de M. Verhofstadt. Mais je n'ai pas étudié dans le détail ce financement dans ses rapports avec le génocide.

La coopération militaire belge a fourni une aide par la formation des militaires rwandais. Les cadres militaires belges étaient aussi présents au Rwanda et devaient être bien informés. Je ne peux pas croire qu'ils se bouchaient les oreilles à moins de rester toute la journée à la piscine des Mille Collines.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Il faudra donc que la commission étudie ce problème de l'aide bilatérale.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Vous parlez parfois de négligence des organismes internationaux et parfois de complicité avérée. Pouvez-vous faire la différence ? Le Rwanda consacre 71 % de son budget aux dépenses militaires. Pouvez-vous replacer ce pourcentage dans une perspective africaine en le comparant à d'autres budgets ?

M. Galand. — De nombreux Etats dépassent les 50 % de leur budget consacré aux dépenses militaires. Le plus terrible c'est qu'ils y sont encouragés par leurs créanciers internationaux. Je ne puis vous fournir ici les chiffres mais vous les trouverez dans le rapport du PNUD.

Les 71 % du budget rwandais ne comprennent pas l'achat de matériel lourd, de vivres ou de fuel affecté à d'autres budgets. Le ministère de la défense nationale gèrait son budget sans contrôle. En 1992, il y avait un dépassement budgétaire de 4 milliards de francs. Ce manque de contrôle était volontaire.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Dépenser 50 % de son budget aux dépenses militaires ou en dépenser 71 % ferait donc toute la différence entre la normalité et le génocide ?

M. Galand. — Les machettes ne coûtent pas cher. Cela montre la dérive des dépenses.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Mme Des Forges insiste sur la contrainte imposée par la Banque mondiale pour que le président se rende à Arusha.

Pourquoi n'en parlez-vous pas dans votre rapport ?

M. Galand. — Je cite, non pas dans le sommaire mais bien dans le rapport, ces échanges entre le président Habyarimana et la Banque mondiale. Celle-ci a fait pression et a même suspendu ses ouvertures de crédit tant que le président ne s'est pas montré disposé à aller à Arusha. Mais la banque n'a jamais précisé les contraintes budgétaires et n'est donc jamais intervenue pour poser un frein aux dépenses à but militaire.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Sa surveillance était donc pro forma ?

M. Galand. — Je dirais que la Banque mondiale s'est contentée d'appliquer ses thèses orthodoxes : son objectif était de forcer le Rwanda à libéraliser les échanges. Et cela a été favorable à l'approvisionnement militaire.

M. Goris (VLD). — Des AK47 et des kalachnikov ont-ils été livrés au Rwanda ? Si oui, dans quelle quantité et par quels pays ?

M. Galand. — Oui, de nombreuses kalachnikov ont été fournies. Je tiens la liste de ces livraisons à votre disposition.

M. Goris (VLD). — Vous avez dit que seule la BBL a cessé ses paiements un mois après le génocide. Quelles autres banques ont continué et pour quels montants ?

M. Galand. — Je vous en fournirai également la liste.

M. Goris (VLD). — Mme De Backer nous a affirmé que le génocide n'avait pas été préparé. Quel est votre avis ?

M. Galand. — Le rapport de 1990 de la FIDH mentionne les massacres commis par le gouvernement à parti unique du Rwanda. Le rapport de 1993 annonce le génocide.

M. Goris (VLD). — Vu le nombre d'armes blanches livrées au Rwanda et vu le nombre d'habitants de ce pays, peut-on déduire que chaque individu masculin possédait une telle arme ?

M. Galand. — Chaque paysan, homme ou femme, a le droit de posséder une machette. Mais la durée de vie de cet instrument est d'une génération. Il ne s'use pas. On constate donc que, dès 1992, les armes achetées étaient destinées à être stockées.

M. Goris (VLD). — Peut-on affirmer que nos dix paras belges ont été tués par des armes belges fournies par l'argent belge ?

M. Galand. — Non, c'est trop court. Il faudra examiner si les fonctionnaires responsables ont assuré le suivi du prêt et lu les rapports de suivi de l'ajustement structurel. Sont-ils intervenus auprès des banques pour contrôler les dérivés ? Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). — Le Rwanda disposait-il au début de 1990, au moment de l'invasion, d'une armée importante et bien équipée selon les normes africaines ?

M. Galand. — Au début de 1990, l'armée rwandaise était très petite puisqu'elle se limitait à 5 000 hommes. Lorsque la guerre commence, le contingent passe à 40 000 soldats, puis à 55 000 en avril 1994. De plus, dès 1992, afin de réprimer la colère de la population paupérisée par les ajustements structurels, des milices ont été constituées. En avril 1994, elles étaient composées par un nombre d'hommes situé entre 17 000 et 25 000.

M. Caluwé (CVP) (en néerlandais). — Que se serait-il passé si, durant la période 1970-1990, le Rwanda avait mené une autre politique et investi davantage dans l'armée ? Quels auraient été les effets d'une telle politique au moment de l'invasion en 1990 ? Pouvez-vous, en tant qu'expert, faire une comparaison entre le Rwanda et les autres pays africains pour ce qui concerne les dépenses militaires et celles pour la coopération au développement avant 1990 ?

M. Galand. — Lorsqu'on a conclu les accords de Lomé, on a eu la bonne idée d'instaurer des partenariats régionaux avec l'Afrique. Mais le Rwanda était isolé et devait faire face à une croissance exceptionnelle de sa population. La situation était impossible et la coopération ne pouvait pas renforcer cette tendance. Les politiques d'ajustements structurels classiques ont amplifié la paupérisation de la masse et la déstructuration de l'économie rurale. Il s'en est suivi un problème social grave. Les autorités ont pris la responsabilité de localiser le mécontentement de la population sur les questions ethniques. Je ne sais pas si une coopération intelligente et mieux ciblée aurait pu éviter tout cela.

Dans le futur, il s'impose de faire plutôt une coopération régionale dans cette partie de l'Afrique.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — Votre exposé était particulièrement intéressant. Vous avez parlé d'une aide de 600 millions de francs versée par la Belgique au Rwanda, par le biais de la Banque mondiale. Je pensais que la

Belgique avait offert au Rwanda 500 millions de francs à titre de don exceptionnel en novembre 1989. Cette aide, qui n'est pas passée par la Banque mondiale, était liée. Si cet argent a été utilisé pour préparer le génocide, la Belgique est directement et intégralement responsable. Par ailleurs, 600 millions de francs sont allés au Rwanda en mars 1991 par le biais de la Banque mondiale, dont 400 millions sous la forme d'une aide non liée sous la responsabilité de la Banque mondiale. Cet argent pouvait facilement être affecté à des objectifs criminels. Les 200 millions de francs restants constituent une aide liée, qui est passée par la Banque nationale de Belgique et relève donc de la responsabilité de la Belgique. Pouvez-vous dire quelque chose au sujet de la destination de cet argent et des quatre dossiers de remboursement auprès de la Banque nationale rwandaise ? Selon moi, la Belgique est responsable à raison de 700 000 millions de francs et la Banque mondiale uniquement à concurrence de 400 millions.

M. Galand. — Nous avons tous les deux raison.

La Belgique a réalisé ses engagements dans le cadre de l'ajustement structurel du Rwanda. C'est la Banque mondiale qui a négocié le pass. Quand des bailleurs de fonds intéressés par le Rwanda se présentent, ils peuvent faire un crédit ou un don, dans le cadre de l'ajustement structurel, mais en demandant que les dépenses soient faites dans leur pays. C'est ainsi que la Suisse et la Belgique ont demandé à la Banque mondiale de participer au programme d'ajustement structurel tout en exigeant que certains achats soient réalisés chez elles.

Je n'ai pas pu faire un suivi complet qui aurait déterminé la nature des achats.

La Belgique est effectivement responsable. Il y avait deux manières de contrôler.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — De ce milliard, 100 millions sont allés directement au Rwanda sans intervention de la Banque mondiale. Les 600 millions d'aide de la Banque mondiale comprenaient 400 millions d'aide non liée et 200 millions d'aide liée. Cela signifie que la Belgique est coresponsable.

Plusieurs banques, dont la banque de Kigali, figurent sur les listes d'actionnaires de RTLM. Cette banque dépend-elle de la Belgoise, en d'autres termes, de la Générale de Banque ? La Bacard est également mentionnée sur la liste. Ces banques portent une importante responsabilité dans le génocide.

M. Galand. — Chaque banque privée au Rwanda est effectivement sous la tutelle d'une banque belge, mais je ne peux pas préciser les liaisons exactes. Cela doit toutefois être facile à trouver.

Si on veut la vérité sur la gestion des comptes, il faut savoir que le gouvernement actuel en est le gestionnaire. Il faudrait permettre à l'Etat rwandais d'envoyer ses experts afin de visionner l'ensemble des extraits. Les banques pourraient, par fair play, faire un historique de chaque compte. Une demande pourrait être introduite en ce sens auprès de la Commission bancaire et financière.

En ce qui concerne les comptes de l'Etat, il n'y a pas de raison que l'Etat rwandais ne puisse pas aider la Commission dans le cadre de sa contribution à la recherche de la vérité.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — Vous êtes d'accord pour dire que les banques belges porteraient une responsabilité si les liens évoqués étaient réels ?

M. Galand. — Oui, et elle est même terrible. Les veuves ne peuvent pas avoir accès aux comptes de leurs maris décédés. On se trouve en fait dans la même situation que celle qu'on connues les veuves des juifs après la dernière guerre. Des avoirs sont effectivement tragiquement bloqués dans des banques privées du Rwanda.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Serait-il possible aujourd'hui d'utiliser, par l'intermédiaire de l'AGCD, des fonds de la coopération au développement à l'achat d'armes ? A votre avis, les mécanismes de contrôle ont-ils été améliorés ?

M. Galand. — Ce parlement s'est efforcé de légiférer afin d'aboutir à un meilleur contrôle du commerce des armes. Quant à dire que les mesures prises sont efficaces, j'en doute fort.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Vous avez examiné l'aide officielle au Rwanda. Avez-vous également examiné l'aide accordée par le biais des ONG durant la période 1990-1994 ? Durant cette période, l'AGCD a octroyé plus de 400 000 francs à des projets ONG. Le but de ces projets n'est pas toujours clair. Il est apparu que le gouvernement rwandais a fait passer certains achats militaires pour des achats ordinaires. Cela s'est par exemple produit pour l'achat de chaussures, qui étaient en fait destinées à l'armée. Un des projets ONG était un atelier pour la fabrication de chaussures. L'ONG qui soutenait ce projet portait le nom de FAR. Je ne veux pas rendre ce projet suspect, mais il est en théorie possible que certains projets ONG servent de couverture à une aide à l'armée.

M. Galand. — Il faut être nuancé. Mon sentiment général est qu'on ne peut pas dire que le système financier international est pourri. Ce n'est pas juste. Il y a eu beaucoup de maladroites et il faut reconnaître ses erreurs.

Il est grave de dire que les ONG ont pu être complices du génocide. Les ONG ont financé des rapports afin de nous alerter sur la situation au Rwanda. Elles bénéficient aussi d'une expertise historique qui a contribué à améliorer la situation sur place.

A la question de savoir si des ONG ont pu couvrir par inadvertance des gens qui se sont révélés être des génocidaires, je réponds positivement.

J'ai été secrétaire général d'Oxfam. Lorsque j'ai vu ce qui s'était passé durant le génocide au Rwanda, j'en ai pleuré. Non seulement à cause de la situation du moment, mais aussi parce que ce sont trente ans d'efforts qui se sont envolés en fumée. Ce pays a toujours été aidé par la

Belgique et nous sommes tous concernés. Aujourd'hui, je pense qu'il faut tout faire pour découvrir ce qui s'est passé et surtout pour définir comment on peut réparer.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — Il est important de savoir quelles ONG ont soutenu sciemment ou non les auteurs du génocide.

M. Galand. — Ce n'est pas à une ONG de dire ce que les autres ONG doivent faire.

Oxfam avait financé un projet de culture de pommes de terre à Ruhengeri. Le responsable sur place figure dans la liste des génocidaires et il a peut-être puisé dans la caisse pour acheter des machettes. Mais ce projet demeure excellent et il faut le poursuivre. Ce financement d'achat d'armes a-t-il été fait par OXFAM en connaissance de cause ? La réponse est indiscutablement non. Mais il faut examiner comment, par inadvertance, de telles choses ont été possibles.

M. Ceder (Vlaams Blok) (en néerlandais). — Je ne suis pas d'accord pour dire que les ONG doivent se contrôler elles-mêmes. Vous avez donné l'exemple d'Oxfam. Ils n'y a effectivement rien à redire. Mais connaissez-vous cette ONG qui porte le nom de FAR ?

M. Galand. — La fondation André Ryckmans est une ONG irréprochable qui réalise des microprojets tel que celui de la fourniture de chaussures sur les marchés locaux rwandais. Les gens marchent pieds nus, ce qui est une source constante d'infections. L'activité de ce genre d'ONG n'a rien à voir avec les FAR.

Aujourd'hui, les ONG ont surtout besoin d'accomplir un travail commun d'évaluation avec vous plutôt que d'être soumises à des contrôles qui les étouffent.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Y a-t-il risque d'amalgame entre les activités douteuses d'un membre d'une ONG et celle-ci ?

M. Galand. — Il faut certainement faire attention à ce genre d'amalgame mais il faut aussi rester sérieux dans l'analyse. Une évaluation correcte doit se faire sur le terrain.

Mme Dua (Agalev) (en néerlandais). — Ni le NCOS ni le CNCD n'ont encore adopté de point de vue officiel concernant les projets du passé. Dans quelle mesure y a-t-il eu, au niveau des structures de coordination, des analyses structurelles de ce qui s'est produit par le passé ? Est-on éventuellement disposé à le faire ?

M. Galand. — Dans différentes commissions, le parlement est en avance sur la société civile. Je regrette que les ONG n'aient pas encore été capables de faire leur examen de conscience. La question est trop personnelle.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Les ONG ne doivent-elles pas aussi s'interroger sur le choix de leurs partenaires locaux ? Ainsi, que penser des partenaires locaux proches d'Habyarimana dans l'asbl Nord-Sud ?

M. Galand. — Le monde associatif belge est à l'image de la société dans laquelle il évolue. On trouve des ONG de tout genre. Certaines ont des affiliations directes avec des groupes politiques, religieux ou autres et les influences sont évidentes.

Dans le cas du Rwanda, les ONG qui étaient présentes avant le génocide, dépendaient surtout du monde chrétien. Ceci s'explique par l'influence de cette religion au Rwanda. Reprocher à ces ONG de n'avoir rien fait lors du déclenchement du génocide alors qu'elles étaient présentes est un amalgame que je ne peux accepter. C'est ensemble qu'il faut réparer.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Quel est le montant global de l'ajustement structurel de la Banque mondiale ?

M. Galand. — Il s'est fait par tranches dont une de 139,2 millions de dollars en 1991.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Vous avez évoqué certains noms dont celui de Félicien Kabuga. En connaissez-vous d'autres ?

M. Galand. — Je transmettrai la liste des acheteurs dès que je l'aurai établie. Je ne connais actuellement pas toutes les personnes qui se cachent derrière chaque firme rwandaise. Cette étude ne sera réalisée que lorsque j'aurai trouvé les financements nécessaires. A l'heure actuelle, seul le gouvernement irlandais m'a donné des fonds.

M. Destexhe (PRL-FDF). — Il serait intéressant que la Belgique finance la poursuite de cette étude.

I. Jonckheer (Ecolo). — Il nous faut également demander au gouvernement rwandais de prendre connaissance de l'intégralité de l'étude de M. Galand.

Alors qu'un embargo sur les armes avait été décrété pour le Rwanda, vous avez cité plusieurs pays fournisseurs d'armes dont la Belgique. Faut-il comprendre que celle-ci a violé l'interdiction ?

M. Galand. — Quand la Belgique a-t-elle adopté la règle selon laquelle les opérateurs privés devaient informer le comité de contrôle en cas d'achat d'armes ?

M. Jonckheer (Ecolo). — En octobre 1990.

M. Galand. — Si c'est en octobre 1990, je n'hésite pas à dire que le système de contrôle n'a pas fonctionné. Il y a eu des dépenses pour 92 millions de francs.

M. le Président. — Mais avez-vous les bons de commandes ? Connaissez-vous la raison sociale des firmes destinataires de l'argent ?

M. Galand. — Je n'ai pas les bons de commandes mais les sociétés ont toutes une composante militaire.

M. le Président. — Mais est-ce leur seul secteur d'activité ? Il faudrait savoir à quelles activités correspondaient les bons de commandes. Nous allons devoir obtenir des réponses.

M. Galand. — Une partie du travail est faite, y compris par les autorités rwandaises qui ont préparé un rapport pour le tribunal international. Il reste que la Belgique est liée au financement de l'achat d'armes par les Rwandais en 1991, 1992 et 1993.

M. Jonckheer (Ecolo). — Suffit-il de disposer de vos documents pour compléter notre recherche ou devons-nous nous procurer le rapport du gouvernement rwandais ?

M. Galand. — Il faut les deux pour aller plus loin.

Le gouvernement rwandais, engagé dans la reconstruction du pays, doit le faire sous la conditionnalité permanente des bailleurs de fonds et n'a ni ressources, ni le temps, de classer les documents. De plus, les organisations internationales lui imposent méticuleusement des contraintes et des contrôles qui n'avaient pas été aussi scrupuleusement imposés au gouvernement précédent. En outre, au sein même du gouvernement, des dissensions existent entre « FMI-Boys » et adversaires.

J'ai travaillé par enquête, par sondage, en me fondant sur les documents du ministère du plan, des finances, et du budget et de la Banque nationale.

M. Verhofstadt (VLD). — Le tribunal d'Arusha fait-il des enquêtes du même type ?

M. Galand. — Le tribunal est complètement démuni. Les fonctionnaires rwandais n'ont pas davantage le temps de réaliser des enquêtes.

M. le Président. — Les demandes d'information du tribunal international se font-elles dans le cadre d'instructions précises ouvertes contre des individus déterminés ?

M. Galand. — Oui. Mais le tribunal d'Arusha manque d'économistes et d'analystes financiers pour approfondir ce genre de dossier.

Il y a aussi des pressions sur les fonctionnaires pour qu'ils ne s'intéressent pas à ce genre de problème.

Mme Willame-Boonen (PSC). — Des pressions de tous côtés, je suppose ?

M. Galand. — Non. A mon avis, le gouvernement recherche la vérité, mais il y a encore de nombreux fonctionnaires de l'ancien régime qui font pression sur leurs collègues honnêtes pour bloquer les recherches ou, carrément, faire disparaître les documents.

M. Hostekint (SP) (en néerlandais). — L'embargo belge d'octobre 1990 a été régulièrement contourné. Des témoignages nous ont déjà appris qu'Ostende aurait été utilisé comme aéroport de transit pour des livraisons d'armes. M. Galand dispose-t-il de preuves permettant d'étayer ces déclarations ?

M. Galand. — Non, je n'ai pas trouvé. J'ai été cependant alerté, moi aussi, par les comités de vigilance.

M. Anciaux (VU) (en néerlandais). — En avril ou mars 1993, la Belgique rappelle son ambassadeur à la suite de violations répétées des droits de l'homme. Mais au même moment, on conclut un accord complémentaire pour une aide financière. N'est-ce pas hypocrite ?

M. Galand. — Je suis tout à fait d'accord. C'est très

M. le Président. — Est-ce que tous les comptes que vous avez examinés à la Banque nationale rwandaise étaient en ordre ?

M. Galand. — Ils étaient étrangement bien tenus. Mais, entre août 1996 et février 1997, des documents avaient disparu, des pages avaient été arrachées dans des dossiers qui mettaient en cause des personnalités liées au génocide. Comment sauvegarder des documents dans un pays qui manque de coffres-forts ?

M. le Président. — Je remercie M. Pierre Galand de la contribution qu'il a apportée à nos travaux, ainsi que pour les documents qu'il s'est engagé à nous fournir.

— La séance est levée à 12 h 47 m.